
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 15 août 2022 à 18h 30, en la salle du Conseil au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande de dérogation mineure #2022-008 – 199 ch. de la Grande-Côte, lot : 2 777 261

Nature : **Largeur d'une allée d'accès double dans le cadre de la réfection du débarcadère d'autobus – École Val-des-Ormes**

Effet : permettre une largeur de 15 mètres pour une allée d'accès double dans le cadre de la réfection du débarcadère d'autobus de l'école Val-des-Ormes au 199 ch. de la Grande-Côte alors que le règlement permet un maximum de 7,6 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à Rosemère, ce 29 juillet 2022.

La greffière,

ME CATHERINE ADAM